

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 04 NOVEMBRE 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Absent:
Excusé: Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

1. Centre de services local et services à domicile - Familiarisation avec les règles d'utilisation des salles du campus de l'action sociale

Le bureau permanent a pris connaissance du règlement concernant l'utilisation et le système de réservation des salles du campus de l'action sociale

2. Centre de services de proximité et services à domicile - Quartiers solidaires - appel à projets

Le bureau permanent s'engage à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « quartiers solidaires »

B. RESIDENCE

3. Résidence - Résidence - Exonération de loyer garage

Exonération de loyer garage pendant la période d'indisponibilité.

C. APPARTEMENTS EN LOCATION

4. Appartements locatifs - Résidence - Contrôles EPC

Exécution EPC inspections appartements et parties communes Résidence Geurts.

5. Appartements locatifs - Résidence - attribution de rôle d'employé existant pour MYRENT

Affectation du rôle de l'employé existant pour MYRENT

D. PATRIMOINE

6. Patrimoine - Contrat d'extension CWS (Campus de l'action sociale)

Le conseil d'administration du CPAS approuve une extension de l'accord avec CWS pour les dispositifs d'hygiène dans le campus de l'action sociale

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation Conseil du CPAS du 17 novembre 2021

8. Politique et organisation - Gérer les chèques-repas électroniques

Le bureau permanent approuve l'adhésion à l'accord-cadre "Gestion des titres-repas électroniques" de Créat (Farys).

F. PERSONNEL

9. Personnel - Avis de poste vacant assistant social à temps plein (B1 - B3) avec un contrat à durée déterminée de 1 an - procédure abrégée

Le bureau permanent décide de déclarer vacant un poste d'assistante sociale à temps plein (B1 - B3) avec un CDD de 1 an, selon la procédure abrégée.

10. Personnel - Note de service 2022

Le bureau permanent approuve la note de service pour 2022.

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au 04/11/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.